

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU  
 LA MAIRESSE-SUPPLÉANTE : MME JESSICA TREMBLAY  
 LA CONSEILLÈRE : MME KATIE DESBIENS  
 LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
 M. ÉRIC LACHANCE  
 M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE COTÉ

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**277.12.18**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU BUDGET 2019**

Mme Rachel Bourget, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, fait la lecture du document explicatif visant le budget 2018 en résumant les éléments essentiels.

**278.12.18**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil entérine les prévisions budgétaires pour l'année 2019 telles que déposées par la Secrétaire-trésorière qui se détaillent de la façon suivante :

<b>BUDGET 2019</b>			
<b>DOCUMENT EXPLICATIF CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DÉPOSÉES À LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL LUNDI LE 10 DÉCEMBRE 2018</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Estimation au 30 septembre 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2019</b>
1.- Revenus de taxes	4 275 463 \$	4 300 322 \$	4 315 934 \$
2.- Compensation tenant lieu de taxes	50 054 \$	53 985 \$	52 180 \$
3.- Autres revenus de sources locales	1 018 083 \$	969 606 \$	994 048 \$
4.- Vente de terrains	0 \$	0 \$	0 \$
5.- Transferts conditionnels et inconditionnels	186 260 \$	192 551 \$	177 100 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 529 860 \$</b>	<b>5 516 464 \$</b>	<b>5 539 262 \$</b>

<b>DÉBOURSÉS</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Estimation au 30 septembre 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2019</b>
1.- Administration générale	623 836 \$	681 927 \$	665 256 \$
2.- Sécurité publique	390 169 \$	390 443 \$	409 999 \$
3.-Transport	935 586 \$	914 919 \$	946 071 \$
4.- Hygiène du milieu	1 815 357 \$	1 841 346 \$	1 828 669 \$
5.- Santé et bien-être social	5 796 \$	16 000 \$	6 000 \$
6.- Aménagement du territoire et développement	207 918 \$	175 832 \$	172 831 \$
7.- Loisirs et cultures	779 410 \$	772 071 \$	820 665 \$
8.- Frais de financement	565 887 \$	656 277 \$	564 960 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 323 958 \$</b>	<b>5 448 815 \$</b>	<b>5 414 451 \$</b>
9.- Autres activités financières et affectations	99 867 \$	67 649 \$	124 811 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>5 423 825 \$</b>	<b>5 516 464 \$</b>	<b>5 539 262 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) ANTICIPÉ</b>	<b><u>106 035 \$</u></b>	<b><u>0 \$</u></b>	<b><u>0 \$</u></b>

<b>TABLEAU DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019</b>
EVALUATION IMPOSABLE	250 950 800 \$	255 195 800 \$
PROPORTION MÉDIANE	102 %	100 %
FACTEUR COMPARATIF	0.98	1.00
TAUX D'ENDETTEMENT /RICHESSSE FONCIÈRE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	5.2 %	5.4 %
% DU BUDGET AFFECTÉ AU SERVICE DE LA DETTE	33.3 %	33.6 %

<b>TAXATION</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
TAUX DE TAXE FONCIÈRE	1.02/100 \$	1.02/100 \$
TAUX DE TAXE POUR LES IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS	1.08/100 \$	1.08/100 \$
TAUX DE TAXE POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (COMMERCIAUX)	2.15/100 \$	2.15/100 \$
TAUX DE TAXE POUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS	2.20/100 \$	2.20/100 \$
TAUX DE TAXE POUR L'AGRICULTURE	0.97/100 \$	1.00/100 \$
COMPENSATION POUR LES ORDURES ET COLLECTE SÉLECTIVE	217 \$	209 \$
COMPENSATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	422 \$	420 \$
COMPENSATION POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	67 \$	56 \$
COMPENSATION POUR UNE PISCINE	123 \$	123 \$
COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EGOUT	82 \$	63 \$
COMPENSATION POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	60 \$	82 \$
COMPENSATION POUR UNE FOSSE SEPTIQUE	61 \$	61 \$

(Sauf pour les ordures et la récupération, tout logement supplémentaire au premier équivaut à .75/unité)

<b>Classes d'entreprises agricoles</b>	<b>Classe</b>	<b>Unité(s)</b>
1 à 25 unités animales	1	1.5
26 à 75 unités animales	2	3
75 à 150 unités animales	3	4
151 unités animales et plus	4	7

<b>Classes d'entreprises commerciales</b>	<b>Classe</b>	<b>Unité(s)</b>
1 à 3 employés	1	0.5
4 à 6 employés	2	1
7 à 9 employés	3	1.5
10 employés et plus	4	2.5

Il est en outre résolu que la Municipalité de Saint-Bruno publie un document explicatif sur le budget 2019 dans une prochaine édition du journal Le Brunois et ce, conformément aux prescriptions de l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques citoyens sont présents. Aucune question sur les prévisions budgétaires présentées n'est émise.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**279.12.18**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance. Il est 19 h 38.